Envoyé en préfecture le 20/04/2023
Reçu en préfecture le 20/04/2023
Publié le
ID : 077-217704709-20230413-DELIB2023060-BF

N°2023-060

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT de SEINE ET MARNE
SOUS-PREFECTURE DE TORCY

VILLE DE TOURNAN-EN-BRIE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE DU JEUDI 13 AVRIL 2023.

L'an deux mil vingt-trois, le 13 du mois d'avril à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de Tournan-en-Brie s'est réuni à la Grange, sise place Edmond de Rothschild - 77220 Tournan-en-Brie, sous la présidence de Monsieur Laurent GAUTIER, Maire, suivant convocation datée du vendredi 7 avril 2023 et affichée le vendredi 7 avril 2023.

Présents : GAUTIER Laurent, COURTYTERA Véronique, GREEN Alain, GAIR Laurence, SEVESTE Claude, LONY Eva, LAURENT Pierre, PELLETIER Maryse, KHALOUA Madani, SONTOT Alain, MARCY Jean-Pierre, COCHIN Lionel, BAKKER Hubert, PERALTA SUAREZ Mari, GANDARD Isabelle, FOLLIOT Pascal, JOSSET Isabelle, VAN ASSELT Laurence, ROBILLARD Christophe, TEIXEIRA Christelle, BAHIN Corinne, GRANDJEAN Laurent, THUMEREL Sandrine, DAOULAS Stéphanie, CLEMENT-LAUNAY Martine.

Absents représentés : OUABI Isdeen représenté par COURTYTERA Véronique, MONOT Laure représentée par SEVESTE Claude, EL MKELLEB Fabien représenté par FOLLIOT Pascal.

Absents : TOUMAZET Pascale.

Secrétaire de séance : Madame LONY Eva.

Objet : Budget primitif 2023 – Ville.

Nombre de membres en exercice :	**29**
Nombre de membres présents :	**25**
Nombre de suffrages exprimés :	**28**
Votes pour :	**27**
Votes contre :	**1**
Abstentions :	**0**

Ref. 201 501 Berger-Levrault (1012)

Envoyé en préfecture le 20/04/2023
Reçu en préfecture le 20/04/2023
Publié le
ID : 077-217704709-20230413-DELIB2023060-BF

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général de[illegible] il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal, Madame LONY Eva, Adjointe au Maire, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir les fonctions qu'elle a acceptées.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 1612-1 à L. 1612-20 et L. 2311-1 à L. 2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ;

Vu la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République et notamment ses articles 11 et 13 prévoyant l'organisation obligatoire d'un débat d'orientation budgétaire dans les deux mois précédant le vote du budget des communes de plus de 3.500 habitants ;

Vu l'instruction comptable M57 précisant les règles de comptabilité publique et de présentation du budget ;

Vu la délibération du 20 mars 2023 approuvant à l'unanimité le rapport d'orientation budgétaire ;

Considérant le projet de budget primitif pour l'exercice 2023 ;

Considérant que le compte administratif et le compte de gestion de l'exercice 2022 ont été adoptés dans la présente séance du Conseil municipal ;

Vu la délibération adoptée lors de la même séance répartissant l'affectation du résultat 2022 ;

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur GAUTIER, Maire, après en avoir délibéré à la majorité par 27 voix pour, 1 voix contre (Madame CLEMENT-LAUNAY).

- Approuve le budget primitif 2023 - Ville.

I. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses : 12.922.320,08 euros

Libellé	**BP 2023**
Charges à caractère général – chapitre 011	3.731.376,81 €
Charges de Personnel – chapitre 012	5.698.670,00 €
Autres charges de gestion courante – chapitre 65	1.596.754,00 €
Atténuation de produits – chapitre 014	255.375,00 €
Charges financières – chapitre 66 **Intérêts d'emprunts* **Intérêts courus non échus (ICNE)*	30.994,00 €
Charges exceptionnelles – chapitre 67	1.000 €
Dotations aux provisions et aux dépréciations	2.000,00 €
Dépenses réelles	**11.356.169,81 €**
Dotation aux amortissements – chapitre 042	757.669,68 €
Virement à la section d'investissement – chapitre 023	848.480,59 €
Dépenses d'ordre	**1.566.150,27 €**
TOTAL GLOBAL	**12.922.320,08 €**

Envoyé en préfecture le 20/04/2023
Reçu en préfecture le 20/04/2023
Publié le
ID : 077-217704709-20230413-DELIB2023060-BF

Recettes : 12.922.320,08 euros

Libellé	BP 2023
Produits et services – chapitre 70	577.000,00 €
Impôts et taxes – chapitre 73	2.080.817,00 €
Fiscalité locale – chapitre 731	7.700.000,00 €
Dotation et participation – chapitre 74	1.421.946,00 €
Autres produits de gestion courante – chapitre 75	162.650,00 €
Atténuation de charges – chapitre 013	25.000,00 €
Produits financiers – chapitre 76	11,00 €
Produits exceptionnels – chapitre 77	150,00 €
Reprises sur provisions – chapitre 78	1.740,00 €
Recettes réelles	**11.969.314,00 €**
Recettes d'ordre	**4.213,39 €**
Résultat reporté R 002	948.792,69 €
TOTAL GLOBAL	**12.922.320,08 €**

II. LA SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses : 13.931.351,55 euros

Libellé	BP 2023
Remboursements d'emprunts– chapitre 16 dont cautions compte 165	226.769,00 €
Opérations d'équipement (20-204-21-23)	12.269.767,25 €
Total Dépenses réelles	**12.456.536,25 €**
Opérations d'ordre entre section – chapitre 040	4.213,39 €
Opérations patrimoniales – chapitre 041	40.885,00 € €
Total dépenses d'ordre	**45.098,39 €**
Reste à réaliser	1.429.716,91 €
TOTAL GLOBAL	**13.931.351,55 €**

Recettes : 13.931.351,55 euros

Ref. 201501 Berger-Levrault (1012)

Envoyé en préfecture le 20/04/2023
Reçu en préfecture le 20/04/2023
Publié le
ID : 077-217704709-20230413-DELIB2023060-BF

Libellé	BP 2023
Dotations fonds divers, réserves - chapitre 10 * Fonds de compensation T.V.A. (FCTVA)	708.612,00 €
Affectation R 1068	1.200.000,00 €
Subventions d'investissement – chapitre 13	5.547.195,00 €
Cautions – compte165	500,00 €
Total des recettes réelles	**7.456.307,00 €**
Amortissement des immobilisations – chapitre 040	757.669,68
Virement de la section de fonctionnement – 021	848.480,59 €
Opérations patrimoniales - 041	40.885,00 €
Total des recettes d'ordre	**1.607.035,27 €**
Résultat reporté R 001	4.868.009,28 €
TOTAL GLOBAL	**13.931.351,55 €**

Le budget primitif est disponible en mairie.

Fait et délibéré en séance, le 13 avril 2023.

Laurent GAUTIER
Conseiller Départemental
Maire de Tournan-en-Brie

MAIRIE DE TOURNAN-EN-BRIE (Seine-et-Marne)

Eva LONY
Secrétaire de séance

Publication du compte rendu des délibérations le : 19/04/2023
Délibération transmise au Représentant de l'État le : 19/04/2023
Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.